

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DASCO 1004 Subventions (1.860.573,12 euros) et convention annuelle d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE).

Mme Alexandra CORDEBARD et M. Bruno JULLIARD,
rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le Règlement Départemental des écoles maternelles et élémentaires de Paris arrêté après consultation du Conseil départemental de l'Education Nationale du 6 juin 2013 ;

Vu la convention signée le 2 septembre 2013 entre le Rectorat de Paris, la Ville de Paris, la Préfecture de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales de Paris relative au projet éducatif territorial parisien ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à divers organismes pour des projets d'animation et la signature des conventions correspondantes ;

Vu la saisine de M. le Maire du 1^{er} arrondissement, en date du 28 mai 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement, en date du 12 juin 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement, en date du 11 juin 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 5 juin 2014 ;
Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 2 juin 2014 ;
Vu la saisine de M. le Maire du 6e arrondissement, en date du 28 mai 2014 ;
Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 3 juin 2014 ;
Vu la saisine de Mme la Maire du 8e arrondissement, en date du 28 mai 2014 ;
Vu la saisine de Mme la Maire du 9e arrondissement, en date du 28 mai 2014 ;
Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 10 juin 2014 ;
Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 10 juin 2014 ;
Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 10 juin 2014 ;
Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 10 juin 2014 ;
Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 10 juin 2014 ;
Vu la saisine de M. le Maire du 15e arrondissement, en date du 28 mai 2014 ;
Vu la saisine de M. le Maire du 16e arrondissement, en date du 28 mai 2014 ;
Vu la saisine de Mme la Maire du 17e arrondissement, en date du 28 mai 2014 ;
Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 11 juin 2014 ;
Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 10 juin 2014 ;
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 5 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 7e Commission et par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.635 euros est attribuée à A.B.C. BOUVINES (N°19983, 2014_05597), dont le siège est situé 6, AVENUE DE BOUVINES (11e).

Article 2 : Une subvention de 2.800 euros est attribuée à A.C.E.L. NOUVEAU SOUFFLE (N°151442, 2014_05548, 2014_05849), dont le siège est situé 179, BOULEVARD SÉRURIER (19e).

Article 3 : Une subvention de 4.500 euros est attribuée à ABHINAYA (N°16465, 2014_05598), dont le siège est situé 15, PASSAGE RAMEY (18e).

Article 4 : Une subvention de 5.714,10 euros est attribuée à ACCUEIL ET RECLASSEMENT FÉMININ - OEUVRE DES GARES (N°11385, 2014_05487), dont le siège est situé 83, RUE DE SÈVRES (6e).

Article 5 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à ACCUEIL GOUTTE D'OR (N°9510, 2014_05632, 2014_05633), dont le siège est situé 26, RUE DE LAGHOUAT (18e).

Article 6 : Une subvention de 3.950 euros est attribuée à ACETONE (N°103981, 2014_05501), dont le siège est situé 10, RUE POPINCOURT (11e).

Article 7 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à ACORPSD (N°147541, 2014_05549), dont le siège est situé 30, RUE DE LA CHINE (20e).

Article 8 : Une subvention de 6.210 euros est attribuée à ADEBRASIL (N°68921, 2014_05599), dont le siège est situé 1, PASSAGE GUSTAVE LEPEU (11e).

- Article 9 : Une subvention de 11.700 euros est attribuée à ANIMATION INSERTION ET CULTURE VELO AICV (N°567, 2014_05648, 2014_05647), dont le siège est situé 38bis, QUAI DE LA MARNE (19e).
- Article 10 : Une subvention de 6.801 euros est attribuée à AOCSA LA 20E CHAISE (N°16203, 2014_05600, 2014_05601), dont le siège est situé 38, RUE DES AMANDIERS (20e).
- Article 11 : Une subvention de 14.753 euros est attribuée à ARKÉOTOPIA, UNE AUTRE VOIE POUR L'ARCHÉOLOGIE (N°4361, 2014_05503, 2014_05422, 2014_05830), dont le siège est situé 4, RUE AMÉLIE (7e).
- Article 12 : Une subvention de 17.469 euros est attribuée à ARSÈNE CRÉATIONS (N°54082, 2014_05357, 2014_05357), dont le siège est situé 22, RUE DE LA SAÏDA (15e).
- Article 13 : Une subvention de 7.500 euros est attribuée à ARSMEDIA (N°13126, 2014_05013, 2014_05013), dont le siège est situé 9, RUE DELOUVAIN (19e).
- Article 14 : Une subvention de 18.250 euros est attribuée à ARTISTIC (N°8024, 2014_05489, 2014_05505, 2014_05491, 2014_05490, 2014_05492), dont le siège est situé 183, RUE SAINT-DENIS (2e).
- Article 15 : Une subvention de 4.537,80 euros est attribuée à ASC 3 BELZUNCE (N°152921, 2014_05646), dont le siège est situé 3, RUE DE BELZUNCE (10e).
- Article 16 : Une subvention de 10.278 euros est attribuée à ASPTT PARIS ILE DE FRANCE (N°260, 2014_05282, 2014_05296, 2014_05279), dont le siège est situé 8, RUE BRILLAT SAVARIN (13e).
- Article 17 : Une subvention de 16.470 euros est attribuée à ASSOCIATION CENTRE MANDAPA (N°20683, 2014_05635, 2014_05636), dont le siège est situé 6, RUE WURTZ (13e).
- Article 18 : Une subvention de 45.636,50 euros est attribuée à ASSOCIATION CULTURE 2 + (N°13485, 2014_05610, 2014_05612, 2014_05613, 2014_05614, 2014_05615, 2014_05616, 2014_05617, 2014_05618, 2014_05619, 2014_05620, 2014_05621, 2014_05622, 2014_05623, 2014_05624, 2014_05625, 2014_05634, 2014_05611), dont le siège est situé 5bis, RUE JEAN COTTIN (18e).
- Article 19 : Une subvention de 12.600 euros est attribuée à ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE SAINT OUEN (N°148661, 2014_05626, 2014_05627, 2014_05628, 2014_05629, 2014_05630), dont le siège est situé 23, AVENUE DE SAINT OUEN (17e).
- Article 20 : Une subvention de 7.340,40 euros est attribuée à ASSOCIATION DES ARTS ET ARTISTES DU SPECTACLE (N°181006, 2014_05145), dont le siège est situé 39, RUE CARVÈS (92) MONTROUGE.
- Article 21 : Une subvention de 2.268 euros est attribuée à ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES GUSTAVE ZÉDÉ (N°181211, 2014_05652), dont le siège est situé 5, RUE GUSTAVE ZEDE (16e).
- Article 22 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à ASSOCIATION D'ICI-D'AILLEURS (N°13405, 2014_05711, 2014_05788, 2014_05798, 2014_05799), dont le siège est situé 5, RUE PAULINE KERGOMARD (20e).
- Article 23 : Une subvention de 3.387 euros est attribuée à ASSOCIATION ECRITURE ACTIVE (N°133461, 2014_01465), dont le siège est situé 58, RUE DE SEVRES (7e).

Article 24 : Une subvention de 16.160 euros est attribuée à ASSOCIATION FLORIMONT - LE CHATEAU OUVRIER (N°12706, 2014_05659, 2014_05660, 2014_05660, 2014_05661, 2014_05662), dont le siège est situé 5-9, PLACE MARCEL PAUL (14e).

Article 25 : Une subvention de 9.407,80 euros est attribuée à ASSOCIATION LA MAISON OUVERTE (N°20808, 2014_05663, 2014_05664), dont le siège est situé 108, RUE DU CHEVALERET (13e).

Article 26 : Une subvention de 17.000 euros est attribuée à ASSOCIATION MUSICALE VIVALDI PARIS ÎLE DE FRANCE (N°4901, 2014_05479, 2014_05478, 2014_05478), dont le siège est situé 20, RUE EDOUARD PAILLERON (19e).

Article 27 : Une subvention de 19.431 euros est attribuée à ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES SCIENCES ET DE LA RECHERCHE "L'ARBRE DES CONNAISSANCES" (N°18975, 2014_05665, 2014_05666), dont le siège est situé 1, AVENUE CLAUDE VELLEFAUX (10e).

Article 28 : Une subvention de 37.300 euros est attribuée à ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT SPORTIF ET CULTUREL DES ENFANTS SCOLARISÉS DANS LE GROUPE SCOLAIRE ET DE LEUR FAMILLE (N°153261, 2014_05506, 2014_05506, 2014_05506, 2014_05506, 2014_05506, 2014_05506, 2014_05506, 2014_05506, 2014_05506, 2014_05506), dont le siège est situé 119, AVENUE SIMON BOLIVAR (19e).

Article 29 : Une subvention de 3.300 euros est attribuée à ASSOCIATION REFLETS 15 (N°5102, 2014_05297), dont le siège est situé 59 bis, RUE EMERIAU (15e).

Article 30 : Une subvention de 4.975 euros est attribuée à ASSOCIATION SCOLAIRE SPORTIVE ET CULTURELLE SAINT FERDINAND (N°148421, 2014_05054, 2014_05054), dont le siège est situé 16, RUE DU COLONEL MOLL (17e).

Article 31 : Une subvention de 2.520 euros est attribuée à ASSOCIATION SPORTIVE DES BERNARDINS (N°17459, 2014_05227), dont le siège est situé 15, RUE DES BERNARDINS (5e).

Article 32 : Une subvention de 35.838 euros est attribuée à ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE L'ECOLE MIXTE D'APPLICATION ASC 21 MILTON (N°51922, 2014_05656, 2014_05656, 2014_05656, 2014_05656), dont le siège est situé 21, RUE MILTON (9e).

Article 33 : Une subvention de 5.150 euros est attribuée à ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DU GROUPE SCOLAIRE, RUE DE ROMAINVILLE (N°19967, 2014_05667), dont le siège est situé 57, RUE DE ROMAINVILLE (19e).

Article 34 : Une subvention de 14.378,30 euros est attribuée à ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE MONCEAU (N°147941, 2014_05022, 2014_05023, 2014_05024, 2014_05025), dont le siège est situé 15, RUE DE MONCEAU (8e).

Article 35 : Une subvention de 13.500 euros est attribuée à ASSOCIATION SPORTIVE JOUFFROY SAUSSURE (N°52421, 2014_05257, 2014_05255, 2014_05258), dont le siège est situé 20, RUE JOUFFROY D'ABBANS (17e).

Article 36 : Une subvention de 4.032 euros est attribuée à ASSOCIATIONS DES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE (N°19270, 2014_05486), dont le siège est situé 12, PLACE GEORGES POMPIDOU (93) NOISY-LE-GRAND CEDEX.

Article 37 : Une subvention de 14.140,80 euros est attribuée à ASSOCIATION SPORTIVE DOMBASLE OLIVIER DE SERRES (N°146221, 2014_05148, 2014_05149, 2014_05150, 2014_05226), dont le siège est situé 27, RUE OLIVIER DE SERRES (15e).

Article 38 : Une subvention de 16.020 euros est attribuée à ATELIER DES EPINETTES (N°1062, 2014_05122, 2014_05123, 2014_05124), dont le siège est situé 41, RUE NAVIER (17e).

Article 39 : Une subvention de 8.668,80 euros est attribuée à ATELIER DES MOINEAUX (N°45242, 2014_05507, 2014_05507), dont le siège est situé 156, RUE OBERKAMPF (11e).

Article 40 : Une subvention de 18.260 euros est attribuée à ATELIER MUSICAL DES TROIS TAMBOURS (N°9866, 2014_05550, 2014_05551, 2014_05552, 2014_05552), dont le siège est situé 15, RUE DOUDEAUVILLE (18e).

Article 41 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à ATELIER MUSICAL PARIS SEINE (A.M.P.S.) (N°27261, 2014_05553, 2014_05554), dont le siège est situé 95, RUE MARCADET (18e).

Article 42 : Une subvention de 9.200 euros est attribuée à ATELIERS VILLES (N°12486, 2014_05151), dont le siège est situé 181, AVENUE DE FRANCE (13e).

Article 43 : Une subvention de 1.950 euros est attribuée à AU FIL DE SOI DANSE (N°8165, 2014_05669), dont le siège est situé 10, RUE SAINT ANTOINE (4e).

Article 44 : Une subvention de 5.040 euros est attribuée à AUX LOISIRS CRÉATIFS À PARIS (N°181201, 2014_05508), dont le siège est situé 72, RUE DU PRÉ SAINT-GERVAIS (19e).

Article 45 : Une subvention de 12.600 euros est attribuée à BLEU COMME UNE ORANGE (N°18698, 2014_05274), dont le siège est situé 108, RUE TRUFFAUT (17e).

Article 46 : Une subvention de 4.500 euros est attribuée à BRIGADE DES IMAGES (N°19591, 2014_05674), dont le siège est situé 4, AVENUE BOUTROUX (13e).

Article 47 : Une subvention de 1.600 euros est attribuée à CABANE A JEUX (N°92901, 2014_05452), dont le siège est situé 8, RUE BOUCRY (18e).

Article 48 : Une subvention de 48.600 euros est attribuée à CAMBALACHE (N°74621, 2014_05327, 2014_05328, 2014_05329, 2014_05330, 2014_05331, 2014_05332, 2014_05333, 2014_05334), dont le siège est situé 1, RUE PIERRE L'ERMITE (18e).

Article 49 : Une subvention de 7.500 euros est attribuée à CANAL MARCHES (N°1167, 2014_05493), dont le siège est situé 122, RUE DES COURONNES (20e).

Article 50 : Une subvention de 4.100 euros est attribuée à CARREFOUR 14 (N°9966, 2014_05453, 2014_05467), dont le siège est situé 29, BOULEVARD BRUNE (14e).

Article 51 : Une subvention de 3.600 euros est attribuée à CÉLINE MIHALACHI (N°181192, 2014_05577), dont le siège est situé 60, RUE DE LA VILLETTE (19e).

Article 52 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée au CENTRE D'ETUDES SUR LA CITOYENNETÉ, L'INFORMATISATION ET LES LIBERTÉS (N°153961, 2014_05298), dont le siège est situé 199, RUE DU FAUBOURG SAINT DENIS (10e).

Article 53 : Une subvention de 2.475 euros est attribuée à CENTRE D'INFORMATION ET D'ANIMATION DU 7ÈME INTER 7 (N°20145, 2014_05201), dont le siège est situé 105, RUE SAINT DOMINIQUE (7e).

Article 54 : Une subvention de 15.930 euros est attribuée au CENTRE POMPIDOU (N°181203, 2014_05596), dont le siège est situé 120, RUE ST MARTIN (4e).

Article 55 : Une subvention de 6.998,40 euros est attribuée au CEP CERCLE DES ESCRIMEURS PARISIENS (N°17537, 2014_05455, 2014_05456), dont le siège est situé 10, RUE ALBERT (13e).

Article 56 : Une subvention de 27.044,28 euros est attribuée à CERAF MEDIATION (N°11187, 2014_05249, 2014_05250, 2014_05251, 2014_05252, 2014_05253), dont le siège est situé 236, RUE MARCADET (18e).

Article 57 : Une subvention de 14.552 euros est attribuée à CHAUSSETTES ORPHELINES (N°11285, 2014_05495), dont le siège est situé 2, RUE DES GARDES (18e).

Article 58 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à CIE BOUCHE A BOUCHE (N°12107, 2014_05458), dont le siège est situé 2-4, RUE DU GÉNÉRAL HUMBERT (14e).

Article 59 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à CINÉ-MOBILE (N°154642, 2014_05679), dont le siège est situé 4, VILLA DES PYRÉNÉES (20e).

Article 60 : Une subvention de 7.500 euros est attribuée à CINEPOQUE (N°181241, 2014_05642), dont le siège est situé 42, RUE RENÉ BOULANGER (10e).

Article 61 : Une subvention de 14.136 euros est attribuée à CITÉ DE LA MUSIQUE (N°181017, 2014_05510, 2014_05510, 2014_05499), dont le siège est situé 221, AVENUE JEAN JAURÈS (19e).

Article 62 : Une subvention de 3.960 euros est attribuée à CLICHÉS URBAINS (N°12649, 2014_05680), dont le siège est situé 37, RUE DE NANTES (19e).

Article 63 : Une subvention de 30.000 euros est attribuée à COLONS DE SAINT MÉDARD (N°159901, 2014_05706, 2014_05707, 2014_05708, 2014_05709, 2014_05710, 2014_05712, 2014_05713, 2014_05714, 2014_05715, 2014_05716), dont le siège est situé 14, RUE CENSIER (5e).

Article 64 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à COMPAGNIE COMBINES (N°20518, 2014_05637), dont le siège est situé 83, RUE D'AMSTERDAM (8e).

Article 65 : Une subvention de 7.800 euros est attribuée à COMPAGNIE DES INACHEVÉS (N°181137, 2014_05684, 2014_05685), dont le siège est situé 88, RUE ORDENER (18e).

Article 66 : Une subvention de 3.420 euros est attribuée à COMPAGNIE DES MATINAUX (N°41224, 2014_05299), dont le siège est situé 10, PLACE CHARLES DULLIN (18e).

Article 67 : Une subvention de 10.800 euros est attribuée à COMPAGNIE D'EXPRESSION MUSICALE ET D'OPÉRA VIVANT (N°20305, 2014_05683), dont le siège est situé 46, QUAI DE LA LOIRE (19e).

Article 68 : Une subvention de 5.912 euros est attribuée à COMPAGNIE FRANÇAISE DE CRÉATION ARTISTIQUE (N°181172, 2014_05335, 2014_05335), dont le siège est situé 6, RUE D'ALÉSIA (14e).

Article 69 : Une subvention de 6.665,40 euros est attribuée à COMPAGNIE MINUIT 10 (N°152661, 2014_05152), dont le siège est situé 102, AVENUE DE STALINGRAD (95) ARGENTEUIL.

Article 70 : Une subvention de 5.742 euros est attribuée à COMPAGNIE SAMSON (N°84541, 2014_05815), dont le siège est situé 14, RUE DIDOT (14e).

Article 71 : Une subvention de 22.260 euros est attribuée à CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE PARIS (N°31222, 2014_05688, 2014_05689, 2014_05687), dont le siège est situé 32, BOULEVARD SÉBASTOPOL (4e).

Article 72 : Une subvention de 54.606 euros est attribuée à COOPERATIVE DE RUE ET DE CIRQUE (N°190110, 2014_05640), dont le siège est situé 4, RUE MOUFLE (11e).

Article 73 : Une subvention de 19.000 euros est attribuée à ECOLE DE CIRQUE MOSKVA (N°58061, 2014_05793, 2014_05793), dont le siège est situé 1 BIS, RUE CARCEL (15e).

Article 74 : Une subvention de 8.100 euros est attribuée à ELAN INTERCULTUREL (N°40981, 2014_05460), dont le siège est situé 88, AVENUE LEDRU ROLLIN (12e).

Article 75 : Une subvention de 3.348 euros est attribuée à ERDA ACCENTUS (N°20092, 2014_05697), dont le siège est situé 51, RUE DE CHABROL (10e).

Article 76 : Une subvention de 4.860 euros est attribuée à ERE DE JEU (N°13945, 2014_05698), dont le siège est situé 76-78, RUE VOLTAIRE (93) MONTREUIL.

Article 77 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à FABRICATION MAISON (N°15446, 2014_05639, 2014_05639), dont le siège est situé 4, RUE DE LA SOLIDARITÉ (19e).

Article 78 : Une subvention de 700 euros est attribuée à FEDERATION DU SECOURS POPULAIRE DU DEPARTEMENT DE PARIS (N°17423, 2014_05292), dont le siège est situé 6, PASSAGE RAMEY (18e).

Article 79 : Une subvention de 5.400 euros est attribuée à FONDS RÉGIONAL D'ART CONTEMPORAIN ILE-DE-FRANCE (FRAC ILE-DE-FRANCE/LE PLATEAU) (N°20104, 2014_05363), dont le siège est situé 33, RUE DES ALOUETTES (19e).

Article 80 : Une subvention de 24.818 euros est attribuée à GRAINE DE PARTAGE (N°39301, 2014_05702, 2014_05703), dont le siège est situé 51, RUE DE CHARENTON (12e).

Article 81 : Une subvention de 3.900 euros est attribuée à GROUPE DE DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT (N°9807, 2014_05301), dont le siège est situé 38, RUE BOUSSINGAULT (13e).

Article 82 : Une subvention de 3.606,30 euros est attribuée à HEJ COMPAGNIE (N°180886, 2014_05230, 2014_05230), dont le siège est situé 14, RUE FOURCY (4e).

Article 83 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à INTERNATIONAL VISUAL THEATRE (N°20064, 2014_05704), dont le siège est situé 7, CITE CHAPTAL (9e).

Article 84 : Une subvention de 17.437,50 euros est attribuée à JEUNESSE DE SAINT VINCENT DE PAUL (N°12365, 2014_05317, 2014_05318, 2014_05717, 2014_05336, 2014_05337), dont le siège est situé 12, RUE BOSSUET (10e).

Article 85 : Une subvention de 13.500 euros est attribuée à JUDO FRANCE PARIS (N°1605, 2014_05721, 2014_05719, 2014_05720, 2014_05718, 2014_05339), dont le siège est situé 198, RUE DE CRIMÉE (19e).

Article 86 : Une subvention de 4.500 euros est attribuée à JUSTE TEMPO DIFFUSION (N°154664, 2014_05556), dont le siège est situé 22, RUE JULES NOËL (29) QUIMPER.

Article 87 : Une subvention de 2.122 euros est attribuée à KAKOPHONIE (N°150261, 2014_05722), dont le siège est situé 99, RUE JEAN PIERRE TIMBAUD (11e).

Article 88 : Une subvention de 3.776 euros est attribuée à KORHOM (N°47682, 2014_05723), dont le siège est situé 76, RUE DU FAUBOURG SAINT-DENIS (10e).

Article 89 : Une subvention de 29.944 euros est attribuée à LA CAMILLIENNE (N°19571, 2014_05516, 2014_05517, 2014_05518, 2014_05519), dont le siège est situé 12, RUE DES MEUNIER (12e).

Article 90 : Une subvention de 15.104 euros est attribuée à LA CAMILLIENNE SPORTS 12EME (N°534, 2014_05729, 2014_05727, 2014_05729, 2014_05728), dont le siège est situé 12, RUE DES MEUNIER (12e).

Article 91 : Une subvention de 2.880 euros est attribuée à LA FABRIQUE DES HISTOIRES (N°57262, 2014_05535), dont le siège est situé 8, RUE GÉNÉRAL RENAULT (11e).

Article 92 : Une subvention de 6.192 euros est attribuée à LA LOBA COMPAGNIE (N°43304, 2014_05730), dont le siège est situé 15, PASSAGE RAMEY (18e).

Article 93 : Une subvention de 14.850 euros est attribuée à LA MINUTIEUSE (N°144402, 2014_04903), dont le siège est situé 5 bis, RUE DU LOUVRE (1e).

Article 94 : Une subvention de 32.797,20 euros est attribuée à LA PETITE ROCKETTE (N°59841, 2014_05559, 2014_05559, 2014_05801, 2014_05802), dont le siège est situé 125, RUE DU CHEMIN VERT (11e).

Article 95 : Une subvention de 2.100 euros est attribuée à LA TORTUE VOYAGEUSE (N°78721, 2014_05475), dont le siège est situé 14, RUE POULET (18e).

Article 96 : Une subvention de 36.800 euros est attribuée à LANGUES EN SCÈNE (N°20563, 2014_05263), dont le siège est situé 2, RUE MAZARIN (64) SAINT JEAN DE LUZ.

Article 97 : Une subvention de 21.600 euros est attribuée à L'APPRENTI MUSICIEN (N°4721, 2014_05045, 2014_05071, 2014_05072, 2014_05094), dont le siège est situé 4, RUE DE BERCY (12e).

Article 98 : Une subvention de 12.150 euros est attribuée à L'AQUILONE (N°11005, 2014_05724, 2014_05724, 2014_05724), dont le siège est situé 1-3, RUE FREDERICK LEMAITRE (20e).

Article 99 : Une subvention de 8.982 euros est attribuée à L'ARTLOUPE (N°68561, 2014_05199), dont le siège est situé 3, RUE DU PONT LOUIS PHILIPPE (4e).

Article 100 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée à L'ASSOCE (N°120542, 2014_05160, 2014_05182), dont le siège est situé 57, RUE DULONG (17e).

Article 101 : Une subvention de 9.433,50 euros est attribuée à L'ATELIER CRÉATIF (N°19322, 2014_05364, 2014_05557), dont le siège est situé 16, RUE SAINT MAUR (11e).

Article 102 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à LATITUDE SPORT ET CULTURE (N°16093, 2014_05731), dont le siège est situé 8, RUE GASTON PINOT (19e).

Article 103 : Une subvention de 26.794,80 euros est attribuée à L'AUTRE MOT (N°181106, 2014_05511, 2014_05512, 2014_05514, 2014_05515, 2014_05513), dont le siège est situé 5, AVENUE GÉNÉRAL SCHMITZ (95) PONTOISE.

Article 104 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à LE DANUBE PALACE (N°14187, 2014_05732, 2014_05733), dont le siège est situé 8, RUE DE LA SOLIDARITÉ (19e).

Article 105 : Une subvention de 3.240 euros est attribuée à LE LIVRE POUR L'INSERTION ET LE REFUS DE L'EXCLUSION (N°16396, 2014_05303), dont le siège est situé 69, RUE CURIAL (19e).

- Article 106 : Une subvention de 10.800 euros est attribuée à LE MAKILA (N°162, 2014_05745, 2014_05746), dont le siège est situé 20, RUE EDOUARD PAILLERON (19e).
- Article 107 : Une subvention de 17.000 euros est attribuée à LE MEXIQUE DANSE EN FRANCE (N°14525, 2014_05749, 2014_05750, 2014_05751, 2014_05752), dont le siège est situé 20, RUE EDOUARD PAILLERON (19e).
- Article 108 : Une subvention de 37.548 euros est attribuée à LE PETIT NEY (N°10506, 2014_05526, 2014_05527, 2014_05528, 2014_05529, 2014_05530, 2014_05531, 2014_05532, 2014_05533), dont le siège est situé 10, AVENUE DE LA PORTE MONTMARTRE (18e).
- Article 109 : Une subvention de 5.400 euros est attribuée à LE RELAIS DE MENILMONTANT (N°18888, 2014_05747), dont le siège est situé 2-8, RUE CHEVREAU (20e).
- Article 110 : Une subvention de 6.300 euros est attribuée à LE THEATRE DE CLEMENTINE (N°90602, 2014_05569), dont le siège est situé 73, RUE DES CÉVENNES (15e).
- Article 111 : Une subvention de 3.500 euros est attribuée à L'ECRIVAIN POLYGLOTTE (N°16953, 2014_05132), dont le siège est situé 23, RUE DU DOCTEUR POTAIN (19e).
- Article 112 : Une subvention de 7.928 euros est attribuée à LES AGENTS RÉUNIS (N°127561, 2014_05737), dont le siège est situé 10, RUE ALBERT (13e).
- Article 113 : Une subvention de 14.000 euros est attribuée à LES CHEMINS DE LA DANSE (N°43841, 2014_05534, 2014_05754), dont le siège est situé 5, RUE PERRÉE (3e).
- Article 114 : Une subvention de 4.860 euros est attribuée à LES COMPAGNONS D'ARMES DU PHOENIX (N°181054, 2014_05304), dont le siège est situé 15, RUE DE ROCHECHOUART (9e).
- Article 115 : Une subvention de 3.583 euros est attribuée à LES ÉDITIONS DU BAS PARLEUR (N°181221, 2014_05808), dont le siège est situé 3, RUE FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU (11e).
- Article 116 : Une subvention de 4.608 euros est attribuée à LES FILMS DES DEUX MAINS (N°51361, 2014_05319), dont le siège est situé 127, AVENUE DE FLANDRE (19e).
- Article 117 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée à LES INCONDITIONNELS DE LA GAÎTÉ LYRIQUE (N°61721, 2014_05561, 2014_05561, 2014_05562), dont le siège est situé 17, RUE DU HAUT DES PETITS BOIS (78) MAISON LAFFITTE.
- Article 118 : Une subvention de 16.800 euros est attribuée à LES MANDRAGOLESQUES (N°153943, 2014_05761, 2014_05763, 2014_05763, 2014_05763, 2014_05763, 2014_05764), dont le siège est situé 13, RUE DU CLOS DE L'ÉTANG (91) SAINT CHÉRON.
- Article 119 : Une subvention de 12.600 euros est attribuée à L'ESPRIT DU VENT (N°9521, 2014_05726, 2014_05725), dont le siège est situé 7, RUE DU JOURDAIN (20e).
- Article 120 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à LOISIRS RESIDENTIELS DES MARINIERS (N°18650, 2014_05563), dont le siège est situé 4, RUE DES MARINIERS (14e).
- Article 121 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à MAINS AGILES (N°13185, 2014_05779), dont le siège est situé 5, AVENUE DE LA PORTE DE VANVES (14e).
- Article 122 : Une subvention de 13.400 euros est attribuée à MAISON DE LA POESIE (N°21191, 2014_05765, 2014_05767), dont le siège est situé 161, RUE SAINT MARTIN (3e).
- Article 123 : Une subvention de 8.500 euros est attribuée à MAKER SUR SEINE (N°181089, 2014_05281), dont le siège est situé 224, RUE DU FAUBOURG SAINT ANTOINE (12e).

Article 124 : Une subvention de 7.200 euros est attribuée à MOTUS CIE DANSEURS (N°123001, 2014_05758), dont le siège est situé 93, RUE LA CANEBIERE (13) MARSEILLE.

Article 125 : Une subvention de 2.880 euros est attribuée à MOUVEMENT ATD QUART MONDE (N°11225, 2014_05047), dont le siège est situé 33, RUE BERGÈRE (9e).

Article 126 : Une subvention de 6.400 euros est attribuée à MU (N°13685, 2014_05768), dont le siège est situé 12, RUE CAVE (18e).

Article 127 : Une subvention de 5.400 euros est attribuée à MULTICOLORS (N°19205, 2014_05261), dont le siège est situé 2, SQUARE D' AMIENS (20e).

Article 128 : Une subvention de 8.600 euros est attribuée à MUSEE NATIONAL PICASSO (N°180986, 2014_05540), dont le siège est situé 5, RUE DE THORIGNY (3e).

Article 129 : Une subvention de 10.908 euros est attribuée à MUSIQUE ENSEMBLE XXE (N°18005, 2014_05310, 2014_05308, 2014_05309), dont le siège est situé 3, SQUARE ROLAND GARROS (20e).

Article 130 : Une subvention de 7.750 euros est attribuée à NOUS MEME PROD (N°20392, 2014_05462), dont le siège est situé 173, RUE DU FAUBOURG ST ANTOINE (11e).

Article 131 : Une subvention de 7.224,30 euros est attribuée à NYX'ART (N°94921, 2014_05759), dont le siège est situé 21, RUE GODILLOT (93) SAINT OUEN.

Article 132 : Une subvention de 32.300 euros est attribuée à PAN A PANAME STEELBAND (N°181142, 2014_05565, 2014_05566, 2014_05567), dont le siège est situé 51, RUE DU CHÂTEAU D'EAU (10e).

Article 133 : Une subvention de 10.800 euros est attribuée à PARIS ATELIERS (N°20271, 2014_05474, 2014_05469, 2014_05473), dont le siège est situé 16, QUAI DES CELESTINS (4e).

Article 134 : Une subvention de 6.741 euros est attribuée à PARIS BABEL (N°180858, 2014_05311), dont le siège est situé 22, RUE BERTHOLLET (5e).

Article 135 : Une subvention de 4.320 euros est attribuée à PARIS JAZZ CLUB (N°6164, 2014_05769), dont le siège est situé 39, RUE DES LOMBARDS (1e).

Article 136 : Une subvention de 31.950 euros est attribuée à PARIS UNIVERSITE CLUB (N°16598, 2014_05542, 2014_05543, 2014_05544, 2014_05545, 2014_05546, 2014_05547, 2014_05809, 2014_05539, 2014_05541), dont le siège est situé 17, AVENUE PIERRE DE COUBERTIN (13e).

Article 137 : Une subvention de 7.330,50 euros est attribuée à PIÈCES MONTÉES (N°13286, 2014_05770), dont le siège est situé 4, PLACE DE LA PORTE DE BAGNOLET (20e).

Article 138 : Une subvention de 4.653 euros est attribuée à POUDRE DE SOURIRE (N°39123, 2014_05463), dont le siège est situé 16, PASSAGE DE LA BONNE GRAINE (11e).

Article 139 : Une subvention de 4.747,50 euros est attribuée à POURKOI PA NOU (N°181187, 2014_05780), dont le siège est situé 30, RUE MONTERA (12e).

Article 140 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à PRIOR INTENT (N°181161, 2014_05570), dont le siège est situé 42, RUE DES JEUNEURS (2e).

Article 141 : Une subvention de 3.313,80 euros est attribuée à RIOPLATENSE (N°123961, 2014_05571), dont le siège est situé 18, RUE JEAN ET MARIE MOINON (10e).

Article 142 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à SALLE SAINT BRUNO (N°12109, 2014_05782, 2014_05783), dont le siège est situé 9, RUE SAINT BRUNO (18e).

Article 143 : Une subvention de 18.880 euros est attribuée à SCIENCE NOMADE (N°153701, 2014_05772, 2014_05773, 2014_05771), dont le siège est situé 17, RUE DE LA SOURCE (95) CHAUMONTEL.

Article 144 : Une subvention de 8.800 euros est attribuée à SPL CARREAU DU TEMPLE (N°168163, 2014_05829, 2014_05829), dont le siège est situé 4, RUE EUGÈNE SPULLER (3e).

Article 145 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à SPORTING CLUB DE PARIS (N°2882, 2014_05466), dont le siège est situé 12, RUE GANDON (13e).

Article 146 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à STUDIO DE SCULPTURE SOCIALE (N°8401, 2014_05200), dont le siège est situé 11, RUE RICHOMME (18e).

Article 147 : Une subvention de 2.700 euros est attribuée à TEAM JOUER, PROGRESSER ET S'AMUSER TEAM JPA (N°4164, 2014_05353), dont le siège est situé 11, RUE CAILLAUX (13e).

Article 148 : Une subvention de 9.399,90 euros est attribuée à TEMPS DANSE 14 (N°227, 2014_05787, 2014_05789, 2014_05789), dont le siège est situé 17, RUE DES SUISSES (14e).

Article 149 : Une subvention de 78.450 euros est attribuée à THEATRE DARIUS-MILHAUD, ASSOCIATION POUR PANDORA (N°38641, 2014_05593, 2014_05593), dont le siège est situé 80, ALLEE DARIUS MILHAUD (19e).

Article 150 : Une subvention de 6.600 euros est attribuée à THEATRE DE LA MARIONNETTE A PARIS (N°53761, 2014_05791), dont le siège est situé 73, RUE MOUFFETARD (5e).

Article 151 : Une subvention de 23.625 euros est attribuée à THÉÂTRE DE L'ECHO (N°20024, 2014_05796, 2014_05805, 2014_05806), dont le siège est situé 53, RUE SAINT-BLAISE (20e).

Article 152 : Une subvention de 4.662 euros est attribuée à THEATRE PARIS VILLETTE (N°164841, 2014_05482), dont le siège est situé 211, AVENUE DE JEAN JAURES (19e).

Article 153 : Une subvention de 24.323,24 euros est attribuée à THÉÂTRE SILVIA MONFORT (N°51803, 2014_05483, 2014_05484, 2014_05485), dont le siège est situé 106, RUE BRANCION (15e).

Article 154 : Une subvention de 39.780 euros est attribuée à TRIBUDOM (N°18464, 2014_05359, 2014_05359, 2014_05360), dont le siège est situé 18, RUE DES CASCADES (20e).

Article 155 : Une subvention de 43.200 euros est attribuée à UGOP, UNE GOUTTE D'ORGANISATION PRODUCTIONS (N°17407, 2014_05820, 2014_05821, 2014_05827, 2014_05828), dont le siège est situé 4, RUE EMILE BLEMONT (18e).

Article 156 : Une subvention de 17.000 euros est attribuée à ZAHOU'D'ART, CHANGER SON DESTIN PAR L'ART (N°154547, 2014_05589, 2014_05591, 2014_05590, 2014_05592), dont le siège est situé 69, AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER (94) VITRY-SUR-SEINE.

Article 157 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'objectif, dont le modèle est joint en annexe, avec chaque organisme auquel une subvention est attribuée par la présente délibération.

Article 158 : La dépense correspondante, d'un montant de 1.860.573,12 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2014, au chapitre 65, rubrique 255, nature 6574, pour les subventions aux associations et autres organismes, sur la nature 65737 pour les subventions aux établissements publics locaux et sur la nature 65738 pour les autres organismes publics.

